



La circulaire du 4 mai 2014 sur la refondation de l'éducation prioritaire

publié le 12/12/2014 - mis à jour le 03/03/2020

Circulaire n° 2014-077 du 4-5-2014

Descriptif :

La circulaire n° 2014-077 du 4-juin-2014 reprend les orientations de la refondation de l'éducation prioritaire.

Le 4 juin 2014 est parue au Bulletin officiel la [circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014](#) relative à la refondation de l'éducation prioritaire.

La refondation de l'éducation prioritaire est au service de l'égalité réelle d'accès aux apprentissages et à la réussite scolaire.

L'organisation de la circulaire :

► I - Quatorze mesures et des repères rassemblés dans un référentiel pour une éducation prioritaire plus efficace

- 1. Un référentiel porteur d'orientations partagées
- 2. Mettre les apprentissages des élèves au cœur de l'éducation prioritaire

► II. Accompagner, reconnaître, former les personnels

- 1. L'organisation du temps de travail des personnels enseignants
- 2. La formation
- 3. La reconnaissance sur le plan financier des fonctions exercées en éducation prioritaire et la recherche d'une meilleure attractivité

► III- Piloter l'éducation prioritaire

- 1. Une carte de l'éducation prioritaire adaptée aux besoins et révisée régulièrement
- 2. Un projet de réseau
- 3. L'animation des réseaux d'éducation prioritaire

Disponible en téléchargement au format Word

 [Circulaire du 4 mai 2014](#) (PDF de 78.1 ko)